

S.P.R.B. - B.D.U. - D.U.
Monsieur Albert GOFFART
Directeur
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 09/PFD/496266
N/réf. : AVL/ah/XL-2.520/s.571.
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : IXELLES. Rue du Nid, 8. Institut de la Sainte-Trinité. Demande de permis d'urbanisme portant sur la transformation des toitures et sur le réaménagement du niveau sous combles.
Dossier traité par M. Briard, DU.

En réponse à votre courrier du 13 mai 2015 sous référence, réceptionné le 26 mai, nous vous communiquons **l'avis favorable** émis par la CRMS en sa séance du 3 juin 2015, concernant l'objet susmentionné.

L'Institut de la Sainte-Trinité a été réalisé pendant l'entre-deux-guerres face à la crèche « le Nid », monument classé (1911 - architecte Fernand Symons). Comprise dans sa zone de protection, la façade de l'école présente un caractère monumental ; elle est surmontée d'une petite tourelle très caractéristique. Avec la crèche située en vis-à-vis, le bâtiment confère une échelle et un caractère particuliers à cette rue plutôt étroite.

La demande vise à réaménager la salle de gymnastique ainsi que la bibliothèque / salle informatique installées dans les espaces sous-combles. A cette fin, on prévoit les interventions suivantes :

- isoler les toitures et remplacer leur couverture à l'identique (tuiles rouge-bruns),
- augmenter le nombre de lucarnes, revoir leur répartition et les équiper d'un double vitrage performant,
- installer un système de ventilation double flux pour l'ensemble de l'étage rénové,
- installer quatre verrières ainsi qu'un exutoire de fumée au sommet du terrasson en façade arrière.

Ces travaux n'appellent pas de remarques particulières sur le plan patrimonial. Les interventions proposées ne sont pas préjudiciables au monument classé situé en face et modifient à peine son contexte. Elles ne portent pas non plus atteinte aux qualités architecturales de la façade en question. La CRMS se prononce donc favorablement sur la demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. à : BDU-DU : M. Briard